

## Les députés européens

Le Parlement européen est composé de 736 **députés** élus dans les 27 pays membres de l'Union européenne élargie. Depuis 1979, les **députés** sont élus au suffrage universel direct pour une durée de 5 ans.

- Chaque pays membre détermine son mode de scrutin mais applique des règles démocratiques de base identiques : égalité des genres et scrutin secret. Dans tous les Etats membres, le droit de vote est fixé à 18 ans, sauf en Autriche (16 ans). A noter que les élections européennes se caractérisent d'ores et déjà par un certain nombre de règles communes : suffrage universel direct, représentation proportionnelle et mandat de 5 ans renouvelable.
- Les sièges sont répartis, en règle générale, proportionnellement à la population de chaque pays. Chaque Etat membre possède un nombre de sièges fixes, le maximum étant 99 et le minimum 5.
- Parité homme - femme : la représentation des femmes au sein du Parlement européen n'a cessé d'augmenter. Un peu plus d'un tiers des **parlementaires** sont des femmes.
- Le **député européen** partage son temps de travail entre Bruxelles, Strasbourg, et sa circonscription. A Bruxelles, il participe aux réunions des commissions parlementaires, des groupes politiques, et des sessions plénières additionnelles et à Strasbourg, il assiste aux douze sessions plénières. Parallèlement à ces activités principales, il doit, bien sûr, consacrer du temps à sa circonscription.
- Les **membres** du Parlement européen se regroupent en fonction de leurs affinités politiques et non par nationalité.
- Les **députés** du Parlement européen exercent leur mandat de façon indépendante.
- Pourvu de pouvoirs de plus en plus importants, le **député** européen influe, par son action sur tous les domaines de la vie quotidienne du citoyen : l'environnement, la protection des consommateurs, les transports, mais aussi sur l'éducation, la culture, la santé...
- Le nouveau Statut des députés européens est entré en vigueur le 14 juillet 2009. Il rend plus transparent leurs conditions de travail et introduit un salaire commun à tous, payé par le budget de l'Union européenne.

## Les commissions parlementaires

Pour préparer le travail du Parlement européen en session plénière, les députés se répartissent en **commissions permanentes**, chacune spécialisée dans des domaines particuliers.

- Enfin, le Parlement européen peut créer des **sous-commissions** et des **commissions spéciales** traitant de problèmes spécifiques. Dans le cadre de ses compétences de contrôle, il peut aussi mettre en place des **commissions d'enquête** pour examiner les allégations d'infraction au droit communautaire ou de mauvaise administration dans l'application de celui-ci.
- **Les commissions parlementaires** sont au nombre de 20. Elles sont composées de 24 à 76 députés et sont dotées d'un président, d'un bureau et d'un secrétariat. Leur composition politique reflète celle de la plénière.
- **Les commissions parlementaires** se réunissent une ou deux fois par mois à Bruxelles et leurs débats sont publics.
- En **commission parlementaire**, les députés européens élaborent, amendent et votent des propositions législatives et des rapports d'initiative. Ils examinent les propositions de la Commission et du Conseil et, s'il y a lieu, ils rédigent un rapport qui sera présenté à la séance plénière.
- Enfin, le Parlement européen peut créer des **sous-commissions** et des **commissions temporaires** traitant de problèmes spécifiques ou des **commissions d'enquêtes** dans le cadre de ses compétences de contrôle.

Les présidents des commissions coordonnent leurs travaux au sein de la Conférence des présidents des commissions.

## Les groupes politiques

Les députés siègent en **groupes politiques** ; ils se regroupent non par nationalité mais en fonction de leurs affinités politiques. Il y a actuellement 7 **groupes politiques** au Parlement européen.

- Ils assurent leur organisation interne en se dotant d'un président (ou de deux co-présidents pour certains groupes), d'un bureau et d'un secrétariat.
- Dans l'hémicycle, les places attribuées aux députés sont déterminées en fonction de leur appartenance politique, de gauche à droite, après accord des présidents de groupe.
- Pour composer un **groupe politique**, le nombre de députés nécessaire est de 25, élus dans au moins un quart des Etats membres de l'Union Européenne. Il est interdit d'adhérer à plusieurs **groupes politiques**.
- Certains députés n'appartiennent à aucun **groupe politique** et dans ce cas, ils font partie des non inscrits.
- Avant chaque vote en séance plénière, les **groupes politiques** examinent les rapports issus des commissions parlementaires, et déposent des amendements.
- La position prise par le **groupe politique** est résolue par concertation à l'intérieur du groupe, aucun membre ne peut recevoir un mandat de vote obligatoire.

	265 élus	<b>Groupe du Parti populaire européen (Démocrates-chrétiens)</b>
	184 élus	<b>Groupe de l'Alliance Progressiste des Socialistes &amp; Démocrates au Parlement européen</b>
	84 élus	<b>Groupe Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe</b>
	55 élus	<b>Groupe des Verts/Alliance libre européenne</b>
	54 élus	<b>Conservateurs et Réformistes européens</b>
	35 élus	<b>Groupe confédéral de la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique</b>
	32 élus	<b>Groupe Europe de la liberté et de la démocratie</b>
	27 élus	<b>Non inscrits</b>



## Députés par État-membre et groupe politique // 7ème législature

								NI	Total	
	Belgique	5	5	5	4	1		2	22	
	Bulgarie	6	4	5				2	17	
	R. Tchèque	2	7			9	4		22	
	Danemark	1	4	3	2		1	2	13	
	Allemagne	42	23	12	14		8		99	
	Estonie	1	1	3	1				6	
	Irlande	4	3	4			1		12	
	Grèce	8	8		1		3	2	22	
	Espagne	23	21	2	2		1	1	50	
	France	29	14	6	14		5	1	72	
	Italie	35	21	7				9	72	
	Chypres	2	2				2		6	
	Lettonie	3	1	1	1	1	1		8	
	Lituanie	4	3	2		1		2	12	
	Luxembourg	3	1	1	1				6	
	Hongrie	14	4			1		3	22	
	Malte	2	3						5	
	Pays-Bas	5	3	6	3	1	2	1	25	
	Autriche	6	4		2			5	17	
	Pologne	28	7			15			50	
	Portugal	10	7				5		22	
	Roumanie	14	11	5				3	33	
	Slovénie	3	2	2					7	
	Slovaquie	6	5	1				1	13	
	Finlande	4	2	4	2			1	13	
	Suède	5	5	4	3		1		18	
	R-U		13	11	5	25	1	12	72	
								NI	Total	
Total		265	184	84	55	54	35	31	28	736

### Les 10 élus de la région nord ouest de la France

<a href="#">FLAUTRE, Hélène</a>	Groupe des Verts/Alliance libre européenne	
<a href="#">GAUZÈS, Jean-Paul</a>	Groupe du Parti Populaire Européen (Démocrates-Chrétiens)	
<a href="#">GRELIER, Estelle</a>	Groupe de l'Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates au Parlement européen	
<a href="#">GRUNY, Pascale</a>	Groupe du Parti Populaire Européen (Démocrates-Chrétiens)	
<a href="#">HÉNIN, Jacky</a>	Groupe confédéral de la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique	
<a href="#">LEPAGE, Corinne</a>	Groupe Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe	
<a href="#">LE PEN, Marine</a>	Non-inscrits	NI
<a href="#">PARGNEAUX, Gilles</a>	Groupe de l'Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates au Parlement européen	
<a href="#">RIQUET, Dominique</a>	Groupe du Parti Populaire Européen (Démocrates-Chrétiens)	
<a href="#">SAÏFI, Tokia</a>	Groupe du Parti Populaire Européen (Démocrates-Chrétiens)	

## Commission agriculture et Agriculture et développement rural

DE CASTRO, Paolo	<b>Président</b> Groupe de l'Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates au Parlement européen	Italie
------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------

Vice-présidents	
NICULESCU, Rareș-Lucian ::	WOJCIECHOWSKI, Janusz ::
<b>BOVÉ, José</b>	PAULSEN, Marit ::

Membres	Membres Suppléant(e)s
AGNEW, John Stuart	ALVES, Luís Paulo
ASHWORTH, Richard	AUKEN, Margrete
AYLWARD, Liam	AYUSO, Pilar
<b>BÉCHU, Christophe</b>	BECALI, George
CAPOULAS SANTOS, Luis Manuel	BUFTON, John
DĂNCILĂ, Vasilica Viorica	CARONNA, Salvatore
<b>DANTIN, Michel</b>	CERCAS, Alejandro
DESS, Albert	CORTÉS LASTRA, Ricardo
DODDS, Diane	DANELIS, Spyros
DORFMANN, Herbert	EICKHOUT, Bas
DUŠEK, Robert	EK, Lena
FAJMON, Hynek	ERTUG, Ismail
FONTANA, Lorenzo	EVANS, Jill
GARCÍA PÉREZ, Iratxe	FIDANZA, Carlo
GLATTFELDER, Béla	FRAGA ESTÉVEZ, Carmen
HÄUSLING, Martin	<b>GAUZÈS, Jean-Paul</b>
HERRANZ GARCÍA, Esther	GOULARD, Sylvie
JAHR, Peter	HARKIN, Marian
JEGGLE, Elisabeth	IOVINE, Vincenzo
KALINOWSKI, Jarosław	ITÄLÄ, Ville
KÖSTINGER, Elisabeth	KACZMAREK, Filip
LA VIA, Giovanni	KALNIETE, Sandra
<b>LE FOLL, Stéphane</b>	KELLY, Alan
LYON, George	KLASS, Christa
McGUINNESS, Mairead	de LANGE, Esther
MARTÍNEZ, Miguel Angel	<b>LE HYARIC, Patrick</b>
MATO ADROVER, Gabriel	LULLING, Astrid
MORVAI, Krisztina	MASTELLA, Clemente
NEDELICHEVA, Mariya	<b>MATHIEU, Véronique</b>
NICHOLSON, James	MAYER, Hans-Peter
OLEJNICZAK, Wojciech Michał	MESSERSCHMIDT, Morten
PAPASTAMKOS, Georgios	PATRÃO NEVES, Maria do Céu
REIMERS, Britta	SÂRBU, Daciana Octavia
RODUST, Ulrike	SCHALDEMOSE, Christel
RUBIKS, Alfreds	SILVESTRIS, Sergio Paolo Francesco
SCOTTÀ, Giancarlo	SIMPSON, Brian
SIEKIERSKI, Czesław Adam	STOYANOV, Dimitar
SMITH, Alyn	STREJČEK, Ivo
TABAJDI, Csaba Sándor	STURDY, Robert
TARABELLA, Marc	TOMAŠEVSKI, Valdemar
	<b>de VILLIERS, Philippe</b>
	WŁOSOWICZ, Jacek
	ZASADA, Artur
	ZVER, Milan